



INFORMATION PRESSE

Paris, le 14/10/2020

Toussaint 2020

Les sociétés d'autoroutes et les dépanneurs en campagne pour un meilleur respect du « corridor de sécurité » par les conducteurs

Deux ans après son intégration au code de la route, le « corridor de sécurité » est encore trop peu connu et respecté par les automobilistes dont l'inattention met en danger la sécurité des agents autoroutiers et des dépanneurs. A fin septembre 2020, les sociétés d'autoroutes déplorent déjà 103 accidents dont 10 corporels et une centaine de matériels heurtés.

Les agents et dépanneurs réalisent près de 600 000 interventions chaque année au service de la sécurité des clients et de l'entretien du réseau.

Le corridor de sécurité, un dispositif pour sauver des vies

Les agents autoroutiers et les dépanneurs qui interviennent dans le trafic pour garantir la sécurité des usagers lors d'événements (pannes, accidents ou présence d'objets sur les voies), prennent d'importants risques, malgré leur professionnalisme et le strict respect des procédures. L'inattention des automobilistes sur autoroutes est en effet à l'origine de nombreux accidents dont les conséquences, à cette vitesse, sont lourdes : portières arrachées, fourgons heurtés, flèches lumineuses et cônes de signalisation percutés et plus grave encore : des salariés heurtés de plein fouet. Pour diminuer les risques, le principe d'un corridor de sécurité a été inscrit dans le Code de la route par décret (décret 2018-795 du 17 septembre 2018), publié au Journal Officiel le 18 septembre 2018. Le respect du corridor de sécurité est désormais obligatoire. Chaque contrevenant est passible d'une contravention de classe 4 (amende forfaitaire de 135 € et de perte de points selon l'infraction). Il s'agit pour les conducteurs, à l'approche d'une zone d'intervention (véhicule sur la bande d'arrêt d'urgence, sur une voie de circulation, intervention d'un dépanneur ou d'un agent autoroutier), de libérer un espace de sécurité. A l'approche, tout conducteur a obligation de réduire sa vitesse et de s'écarter le plus possible de cette zone, si possible en changeant de voie, sinon en se décalant le plus possible à gauche de sa voie, créant ainsi un « corridor de sécurité ».

Sécurité des personnels autoroutiers et des dépanneurs en intervention : des chiffres toujours préoccupants

Dans son bilan sécurité 2019, publié en juillet, l'ASFA rappelait qu'après une baisse de 29 % des accidents impliquant le personnel autoroutier entre 2017 et 2018, l'année 2019 enregistrait une nette augmentation avec **146 accidents dont 13 corporels et 133 accidents matériels**.

Si les chiffres de 2020 sont, pour le moment, meilleurs que ceux de 2019, **leur niveau élevé continue d'alerter les sociétés d'autoroutes**. En effet, malgré la période de confinement de mars à mai, le bilan à fin septembre 2020, est de **103 accidents dont 10 corporels et 100 matériels heurtés** soit un bilan identique à 2018 alors que le trafic du printemps a été pratiquement nul. Depuis le début de l'année, douze personnels en intervention ont été blessés, dont trois directement heurtés.

L'autoroute est le réseau le plus sûr avec un niveau de sécurité 5 fois supérieur aux autres réseaux routiers. A l'occasion de cette campagne, les sociétés d'autoroutes et leurs partenaires rappellent qu'il est essentiel que le personnel autoroutier et les dépanneurs interviennent dans les meilleures conditions de sécurité.

A la veille des départs en vacances de la Toussaint, ils lancent une campagne 100% digitale et sur les radios 107.7 du 14 octobre au 1er novembre 2020. Retrouvez la vidéo, le spot radio et l'infographie sur www.autoroutes.fr

CONTACTS PRESSE

Laurence GUILLERM – ASFA – 01 49 55 33 07 – 06 11 66 97 70 | laurence.guillerm@autoroutes.fr